



Harcelement au travail que dois je faire ?

Par **marinette2006**, le **03/11/2009 à 10:38**

Bonjour,rrnrnJe me permet de me joindre a vous.rnEn effet je suis actuellement en arrêt de maladie pour souffrance au travail.rnJe vous explique, cela fait 2 ans que je suis dans une société en tant que vendeuse, j ai de très bon résultat et tout se passais bien.....rnIl y a 1 an je suis tombe malade donc en arrêt pendant 3 mois a mon retour la situation a commence un petit peu a se dégrade mais rien d alarmant. Ensuite 2 décès de ma famille proche donc de nouveau en arrêt pour une semaine. rnrnrnMon nouveau responsable n est pas très méchant mais un peu bête enfin il fait la technique du "oui" pour avoir la paix. Puis il y quelque temps j ai du partir une heure plus tôt de mon travail puisque j étais malade, je demande donc a une de mes collègues d échanger nos horaires elle me répond oui pas de problème mais prévient le responsable. Ce que j essaie de faire mais pas de réseaux donc je part quand même puisque rdv chez le médecin en le précisant a ma collègue, et lui dit que je le préviendrait tout a l heure.rnrnrnRésultat en arrêt deux jours, a mon retour le responsable me prend en entretien et me dit que mon comportement n est pas admissible et que de toute façon je ne fait rien de bien.rnrnrnLe lendemain je tombe sur un mail dans la boîte supprimer bien évidemment qui n a pas été vide en disant que la journée ou j étais malade j avais passer ma journée en réserve et j en passe..nje ressort donc les chiffres de la journée et leur dit que pour quelqu'un qui reste en réserve toute la journée j ai plutôt bien travailler tout en restant calme.rnrnrnrn4 jours plus tard la responsable régionale se rend au magasin et a des propos totalement déplace a mon égard tel que : de toute façon prend tes dispositions ne vient plus travailler que je ne suis pas quelqu'un de confiance, tu es vraiment nul, tu te prend pour quelqu'un d intelligent mais tu es tout le contraire, arrête de faire ta maline de toute façon nous allons te pousser a bout et j en passe des meilleures.....rnna l heure d aujourd'hui je suis a bout car la situation se dégrade de plus en plus.rnje suis en arrêt mais vraiment rnle travail m obsède. rnQu en pensez vous ? que dois je faire ?

Par **jeetendra**, le **04/11/2009** à **08:59**

[fluo]Cidff du cantal[/fluo]
Centre Leymariern10 rue des Cinq Arbres
Tél. : 04 71 46 89 50
Direction Départementale du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
[fluo](DDTEFP)[/fluo]
Maison des Affaires Sociales
1 rue du Rieu - 15012 AURILLAC
Tél : 04 71 46 83 60
Bonjour, vous avez absolument besoin de faire le point sur votre situation professionnelle, contactez l'Association cidff, la Direction départementale du travail à Aurillac, ils tiennent des permanences juridiques et vous renseigneront efficacement, tenez bon, cordialement.